

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00340
Propriétaire(s) : Amanda-Lyn Smith
Emplacement : 25, croissant Highpark
Quartier : 2 – Innes
Description officielle : lot 343, plan enregistré 805
Zonage : R1WW
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le 8 janvier 2020, le Comité a ajourné la demande aux fins de nouvelle diffusion, car il a été déterminé qu'une dérogation mineure additionnelle était nécessaire.

La propriétaire souhaite construire une annexe résidentielle de plain-pied de 6,40 m sur 9,14 m dans l'angle nord-ouest du bien-fonds, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 2,44 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 4 mètres.
- b) Permettre l'augmentation de la superficie au sol maximale d'une annexe résidentielle à 58,35 mètres carrés, alors que le règlement permet une superficie au sol maximale d'une annexe résidentielle de 50 mètres carrés lorsque l'habitation principale a une superficie au sol de 125 mètres carrés ou moins.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.